



Voile Aventure

ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE **le Samedi 6 mars 2021 à 14 H00**

L'assemblée Générale de Voile Aventure a été reportée du 24 octobre 2020 au 6 mars 2021 pour cause d'impossibilité de se réunir physiquement. L'interdiction de se réunir persistant, et ne pouvant plus reporter la date, il a été décidé de tenir l'AG de façon virtuelle par visio conférence.

Tous les membres de Voile Aventure à jour de leurs cotisations ont reçu une convocation à l'AG, une invitation à voter en ligne et une proposition de se présenter au Conseil d'Administration. Le formulaire de vote en ligne permettait de voter Pour, Contre ou de s'abstenir sur:

Le compte-rendu de l'AG 2019/2020

Le rapport moral et d'activités

Le rapport financier

Le budget prévisionnel

Les cotisations

Toutes les autres personnes, non adhérentes en 2019/2020, que nous pressentons intéressées par Voile Aventure, ont reçu une invitation,. Elles reçoivent les mêmes informations mais ne pourront pas voter. Nous ne les tenons pas à l'écart pour autant.

Présents en visioconférence:

Adhérents: Bernardie Maxime ; Boddaert Denis ; Briol Christian ; Collard Jean-Marc ; De Bolle Solange ; Delozanne Jackie ; Desmidt Eric ; Dubern Frédéric ; Faugout Yannick ; Gasser Didier et Thérèse ; Guyot Eric et Sylvie ; Hausser Marc ; Hirn Lucien ; Lebeau Claude ; Maurice Stéphane ; Meyer Jean-Marc ; Pain Jean-Pierre ; Perrin Claudine; Mougine Daniel; Petitnicolas Hervé ; Rothan Jean-Luc et Marie-Paule ; Van Loo Gérard ; Weingaertner Hervé ; Wolff Christian et Françoise.

Invités: Renard Virginie

Vote du compte-rendu de l'AG 2019

Le compte-rendu est voté à l'unanimité des 52 suffrages

Rapport Moral 2020:

Lors de la dernière assemblée générale au Gaschney, nous avons échafaudé de grands projets pour 2020 : croisières éducatives à La Rochelle et Quiberon, Relais de 6 semaines entre St Tropez et La Sardaigne, Suède, 6 Bateaux pour le tour des Iles, Guadeloupe, Iles Vierges, avec un budget prévisionnel encore jamais atteint.

L'hiver nous a apporté une gripette qui a bien changé nos plans: Alors qu'auparavant, avec les consignes que nous recevions de l'Assemblée Générale, je traçais le calendrier annuel sans qu'il y ait besoin de prendre de décisions stratégiques, 2020 a nécessité de revoir nos plans, mois après mois, pour tenir compte de l'activité sanitaire aussi abrupte qu'imprévisible.

Le premier confinement a permis au Conseil de s'essayer à la visioconférence: pour se remonter le moral d'abord, puis d'échanger ensemble, conseil d'administration et skippers. C'est ainsi que de fil en aiguille, en parfaite collaboration, nous avons détricoté notre beau projet, dont il ne reste en fin d'exercice que quelques semaines de croisières. Je salue une équipe dirigeante juste et efficace sur qui j'ai pu m'appuyer pour trouver les compromis qui nous ont permis de naviguer un peu..

L'assemblée générale est source d'informations et de décisions. Les rapports ci-joints que nous avons soumis à votre vote, ne clôturent pas les décisions à prendre concernant la stratégie de location que nous allons adopter, comment nous allons élaborer le calendrier 2021, le prix des cotisations et les réponses aux questions diverses que vous nous avez envoyées.

Beaucoup d'entrevous étaient inscrits sur des croisières en 2020. Lesquelles ont été annulées ou reportées en 2021. Nous avons œuvré pour qu'aucune perte financière ne nous pénalise et devons maintenant trouver les croisières que la pandémie nous permettra de réaliser selon vos désirs et dans le cadre autorisé par les avoirs que nous devons consommer.

Gérard vous expliquera qu'au niveau de Voile Aventure, nous pouvons encore sortir indemne financièrement; mais aussi que nous n'avons pas droit à l'erreur, les sommes en jeu étant bien plus conséquentes que notre fond de roulement.

MERCIS

Le Conseil Général de l'Aisne nous a accordé cette année encore une subvention de fonctionnement en tant que club sportif affilié à l'Ufolep. De même, nous avons été aidé par l'USCF National en tant que club sportif cheminot, actif au niveau du challenge de Voile. Voile Aventure remercie ces deux mécènes institutionnels.

Je, nous vous remercions de la confiance qu'une large majorité d'entre vous nous ont accordée. Vous avez été favorables aux décisions qu'en concertation avec les skippers nous avons prises concernant la gestion complètement inédite de la pandémie.

Je remercie aussi les membres du conseil qui ont œuvré pour le bon fonctionnement du club, ont dû prendre des décisions qui ne faisaient pas l'unanimité, et les ont ensuite défendues comme si elles étaient leurs.

Pour Voile Aventure comme pour les jeunes, il n'a pas été facile d'avoir 20 ans en 2020.

Notre fonctionnement :

Le bureau s'est rencontré le 13 novembre 2019 à Paris pour une réunion de préparation de notre projet 2020 et pour mettre en page le compte-rendu de l'AG. Nous avons regroupé les propositions des loueurs et retenu les croisières de 2020.

Le 11 décembre, nous nous sommes revus au salon nautique de Paris où nous avons rencontré les loueurs qui nous font profiter de tarifs préférentiels pendant l'exposition.

Le 11 mars 2020, nous avons organisé une réunion de bureau au Château Landon. Le premier confinement prenait effet quelques jours plus tard et nous avons commencé à remettre en question toutes les croisières prévues en 2020.

Plusieurs visioconférences, les 8 et 29 mai, puis le 22 octobre, nous ont permis de nous adapter à l'évolution de la pandémie et de prendre les mesures sanitaires adaptées à notre activité pour le peu de croisières qui sont restées au calendrier. L'AG a été reportée au 6 mars au Lac de Der, puis après une dernière visioconférence le 22 janvier nous avons décidé que la tenue obligatoire de l'AG 2020 se ferait sous forme dématérialisée par visioconférence.

Rapport d' Activité 2019/2020 :

Calendrier :

Les restrictions sanitaires imposées par le gouvernement ont fortement modifié notre programme.

Croisière éducative à La Rochelle du 25 avril au 1er mai : reportée du 12 au 19 septembre

Croisières éducatives à Quiberon du 13 au 19 mai 2020 reportée à une date à déterminer en 2021.

Croisières touristiques à Port Grimaud du 16 mai au 27 juin : Annulée : avoir

Croisières en Suède du 27 juin 2020 au 11 juillet 2020 (port de Stockholm) : reportée mêmes dates 2021.

Croisière à Port Pin Roland du 29 Août au 5 septembre : effectuée dans de bonnes conditions.

Tour des Iles à Port Pin Roland du 26 septembre au 3 octobre : 6 bateaux dont 4 ont participé au TDI, les 2 autres se sont exclus pour ne pas avoir respecté les règles sanitaires exigées par Voile Aventure.

AG 2020 du 24 octobre : reportée au 6 mars au Lac du Der, puis mutée en visioconférence ce même jour.

Croisière La Rochelle : départ du Vendée Globe du 04 au 10 novembre : annulé pour cause de confinement.

Guadeloupe du 28 novembre au 12 décembre + Iles Vierges Britanniques, Tortola : du 5 au 19 décembre : Les règles de confinement nous interdisant de voyager, il n'a pas été facile, mais nous avons réussi à obtenir des avois valables un an.

En résumé,

Cette année a été marquée par une réelle frustration de ne pouvoir vous faire naviguer comme vous nous l'avez demandé lors de l'AG au Gaschney. Ensuite nous avons dû annuler ou reporter presque toutes les croisières.

A la fin du premier confinement, nous avons reçu des instances dirigeantes du sport, des directives très strictes et impossibles à appliquer à notre activité. Bon nombre d'entre nous manifestaient alors qu'ils ne feraient pas de bateau dans des conditions aussi restrictives. En juillet, alors que la Covid 19 semblait lâcher prise, le Conseil d'administration a rédigé une motion (ci-dessous) fixant des règles sanitaires pour parer autant que faire se peut à ce virus et nous permettre de naviguer. Déjà, nous prenions le risque de nous affranchir de certaines directives ministérielles.

Cette motion a été validée par le Conseil et était applicable pour pouvoir participer aux croisières que nous avons organisées ou prévues.

Lors du Tour des Iles, 6 bateaux étaient engagés. Les skippers de deux bateaux et certains membres de leur équipage ont refusé de se faire tester ou volontairement, ne l'ont pas fait dans des délais utiles.

Le Conseil a décidé qu'ils ne pourraient pas participer au rassemblement.

Un autre différend est né de notre refus de rembourser un équipier qui s'est désisté pour un motif non repris dans le règlement intérieur. Nous serions en faillite aujourd'hui si nous avions dû rembourser nombre d'inscrits aux croisières qui devaient avoir lieu.

Présider Voile Aventure a été pour moi un travail important depuis 2009. Nous avons construit une équipe dirigeante efficace, œuvrant toujours dans l'intérêt de la collectivité. L'Association s'est développée sans en faire son projet, ne cessant jamais de chercher à améliorer les services proposés.

Pour ce dernier exercice, mon travail a été depuis l'automne 2019 de prospecter pour vous proposer des croisières, et avec tout le conseil de répondre le plus justement possible à l'évolution

des situations sanitaires et humaines... Coup de chapeau à Jean-Marc et Gérard qui administrent dans l'ombre avec efficacité.

Les restrictions imposées par les autorités nous ont obligés à déconstruire les montages et tenter de récupérer les mises de chacun. Là encore, beaucoup de travail ingrat, mais aussi la satisfaction d'avoir sauvé l'équilibre financier de l'association.

Toutes ces démarches ont été menées et les décisions prises au cours de visioconférences et concrétisées par des échanges de mails entre tous les membres du conseil d'administration qui voulaient participer.

J'ai aussi passé beaucoup de temps à tenter de convaincre les personnes à contresens des décisions que le Conseil a dû prendre. Nous avons dû composer avec une arrière-garde qui n'avait pas du tout envie de modifier ses habitudes pour tenir compte de l'actualité sanitaire.

Cette contradiction a achevé de me décider à quitter la présidence cette année.

UFOLEP : Nous comptons 88 membres en 2019/2020, dont 77 licenciés en 2019/2020 et 30 féminines. Toutes les personnes qui participent à nos activités sont titulaires d'une licence Ufolep. Notre affiliation a permis de demander et de recevoir deux subventions de fonctionnement pour 2019 et 2020 du Conseil Départemental de l'Aisne.

SNCF : Notre association est reconnue auprès du CE SNCF et de l'USCF. Hors Covid, nous animons le Challenge Nord-Est . Nous participons à l'encadrement et amenons nos coureurs au Challenge National USCF. Nous comptons 46 cheminots ou ayant-droit, membres de Voile Aventure. (dont 20 féminines)

USCF : Nous sommes reconnus par le réseau du comité d'entreprise, et avons reçu une subvention de fonctionnement par l'USCF en tant que club cheminot.

VOTE:

Le rapport moral et d'activité est voté à 50 voix pour et 2 abstentions

Rapport Financier Exercice 2019/2020 (copie)

Présenté par le Trésorier Gérard VAN LOO

Les écritures de dépenses et revenus sont conformes aux relevés bancaires comme en atteste le rapport des réviseurs aux comptes qui est annexé aux documents qui vous ont été transmis.

Le montant des revenus et dépenses se monte cette année à **149 306.81€**. Cette somme est élevée et correspond en réalité approximativement au double des montants ayant réellement transité.

Cela est dû aux opérations de mise en avoir des sommes versées par les membres et non utilisées, la majorité des croisières programmées ayant été annulées ou reportées.

En effet il est nécessaire pour apurer correctement les comptes de rembourser ces sommes depuis le compte « croisière X » de chaque membre et de les comptabiliser à nouveau en recette sur le compte « Avoir ». Cela a pour effet de multiplier par 2 les montants. Ces montants ne servent qu'à équilibrer les comptes et ne représentent donc pas le montant réel des revenus et dépenses.

Nous aboutissons à un résultat négatif de **1518.19€**

Ce résultat est essentiellement dû au fonctionnement chaotique de nos activités cette année en raison de la situation sanitaire.

Le montant des fonds propres de Voile Aventure est donc de 11 156,12 – 1518.19 soit **9637.93€**

Malgré cela et compte tenu de l'activité restreinte en 2020, d'une part et l'absence de frais d'organisation de l'AG 2020 (comptabilisés sur l'exercice 2021) d'autre part, le

Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale de ne pas facturer aux membres à jour de leur cotisation 2020 la cotisation 2021.

Je rappelle ci-dessous les conséquences financières des annulations ou reports de croisières :

- **Corse Sardaigne mai juin.** Croisière remboursée par le loueur à Coolsailing et bascule de cet avoir sur le règlement des catas Iles Vierges de décembre. Pour les membres, Remboursement ou mise en avoir des sommes versées.
- **Vendée Globe , Guadeloupe et Iles Vierges.** Croisières annulées. Octroi des avoirs correspondants :
 - o Chez Dream Yacht
 - 1770€ (Vendée Globe valable jusqu'au 30/10/2021)
 - 6603€ (Guadeloupe valable jusqu'au 14/11/2021)
 - 7472€ (Iles Vierges + transfert reliquat Corse de Coolsailing valable jusqu'au 30/11/2021)
 - o Chez Coolsailing
 - 8300€ (Iles Vierges). Pas de date limite d'utilisation stipulée à ce jour.
 Toutes les sommes versées par les membres concernés leur ont été créditées sous forme d'avoir.
- **Croisière Éducative Port Haliguen.** Reportée du 15 au 21 mai 2021. Contrats reconduits aux mêmes conditions qu'en 2020. Solde à régler au loueur pour le 15/04/2021.
- **Croisière en Suède.** Reportée du 26/06/2021 au 10/07/2021. Les contrats sont également reconduits aux mêmes tarifs. Le solde est à régler pour le 14/5/2021.

VOILE AVENTURE					
Revenus et Dépenses du 07/10/2019 au 21/12/2020					
Revenus			Dépenses		
Dons				Frais Bancaires	
	Renoncement frais de déplacement	2 512,00 €		Abonnement/Services (15 mois)	60,00 €
			2 512,00 €	Frais Divers	46,34 €
					106,34 €
				Frais de Correspondance	
Recettes Membres				Abonnement Site Internet (2 exercices)	26,38 €
	Participation Croisières	79 527,00 €			26,38 €
	Bascule particip. sur avoirs membres	27 530,00 €		Frais de Fonctionnement	
	Cotisations 2020	1 344,00 €		AG 2019	1 992,80 €
	Hebergement AG 2019	330,00 €		Frais Déplacement	2 512,00 €
	Repas AG 2019 + Réunion 11 mars	1 316,00 €		Hébergement AG 2019	500,00 €
	Licences UFOLEP	2 700,00 €		Alimentation réunion (13/11 + 11/3)	337,00 €
	Activités diverses (Visite AG 2019)	51,00 €		frais fonct. (Bascule Cotis. Vers licence)	60,00 €
			112 798,00 €	Librairie Documentation Logiciels	42,99 €
				Matériel et Consommables Bureau	71,98 €
Recettes Exceptionnelles					5 516,77 €
	Intérêts Livret A CE	78,07 €		Sorties	
	Rbt Frais bancaires Divers extournés	46,34 €		Location Bateaux	53 779,42 €
	Avoirs loueurs	24 145,00 €		Remboursement Participation Croisière (compris bascule sur avoirs individuels)	45 312,40 €
				réparations	80,00 €
	Rbt Avoirs sur location annulée	8 528,40 €		Rachat Franchise	729,48 €
			32 797,81 €		
Subvention				Remboursements sur croisière annulée (Corse Sardaigne)	5 000,00 €
	Subvention Conseil Départemental Aisne (2019+2020) 2x280	560,00 €			5 000,00 €
	Subvention USCF	461,00 €		Transfert d'actif (avoir)	228,40 €
			1 021,00 €		228,40 €
Rétrocession				UFOLEP	
	Reprise excédent Boissons AG	178,00 €		Licences Membres et Affiliation	2 439,10 €
			178,00 €		2 439,10 €
				Résultat d'exercice	36 088,52 €
	Total Catégories de Revenus		149 306,81 €	Total Catégories de Dépenses	149 306,81 €

TRESORERIE

Solde global au 21/12/2020	47 244,64 €	Solde Compte Courant CE au 21/12/2020	2 463,46 €
Solde global au 09/10/2019	11 156,12 €	Solde Livret A au 21/12/2020	20 636,18 €
Résultat d'Exercice*	36 088,52 €	Avoirs Loueurs	
* Il s'agit d'un excédent brut pouvant être assimilé à un "EBE" (Excédent Brut d'Exploitation)		Coolsailing (Iles Vierges)	8 300,00 €
Sommes à déduire du résultat ci-dessus		Dream Yacht (Iles Vierges)	7 243,60 €
Avoirs des membres	31 045,00 €	Dream Yacht (Guadeloupe)	6 603,00 €
Sommes restant à régler sur croisières reportées en 2021 mais réglées en 2020 par participants		Dream Yacht (BWI Transfert de Coolsailing)	228,40 €
Croisière Educ Port Haliguen	986,00 €	Dream Yacht (Vendée Globe)	1 770,00 €
Suède	5 575,71 €	Total Avoirs Loueurs	24 145,00 €
Total	6 561,71 €	Solde Global au 21/12/2020	47 244,64 €
Total à déduire	37 606,71 €		
Résultat Brut Exercice 2019/2020	36 088,52 €		
Déficit D'exercice Réel	-1 518,19 €		

Budget Prévisionnel 2020/2021

Ce budget est établi à partir des hypothèses ci-dessous et sa réalisation sera bien sûr conditionnée à la confirmation de celles-ci !

Hypothèses.

- L'évolution de la situation sanitaire que nous souhaitons tous permet d'envisager la reprise de nos navigations à la fin du printemps ou au début de l'été 2021
- La grande majorité des membres soutient l'Association en utilisant autant que faire se peut leurs avoirs durant cet exercice

Dispositions contractuelles

- Les dates de validité des avoirs sont bien sûr contractuelles et stipulées comme indiqué ci-avant, dans les pièces comptables reçues des loueurs
- Ces avoirs sont utilisables chez les loueurs dans toutes leurs bases sur tous contrats futurs, sans contrainte particulière par rapport à celles des contrats d'origine.

Je suis, bien sûr à votre entière disposition pour répondre à toute question qui vous viendrait à la lecture de ce rapport.

Compte tenu de la forme dématérialisée de notre AG, pour me permettre de préparer mes réponses avec toute la précision souhaitable, je vous demande, dans la mesure du possible de nous les adresser au préalable par courriel et je vous en remercie.

VOILE AVENTURE
Budget Prévisionnel 2020/2021

Revenus			Depenses		
Dons			Frais Bancaires		
	Renoncement frais de déplacement	1 500,00 €		Abonnement/Services	50,00 €
				Frais Divers	50,00 €
		1 500,00 €			100,00 €
			Frais de Correspondance		
Recettes Membres				Abonnement Site Internet	15,00 €
	Participation Croisières	12 300,00 €			15,00 €
	Cotisations 2021 (non membres 2020)	55,00 €	Frais de Fonctionnement		
	Repas Réunions	250,00 €		Frais Déplacement	1 500,00 €
	Licences UFOLEP	1 800,00 €		Alimentation réunion	500,00 €
		14 405,00 €		Librairie Documentation Logiciels	45,00 €
				Matériel et Consommables Bureau	100,00 €
Recettes sur avoirs				Rembourst Cotis.2021 déjà perçues	121,00 €
	Reintégration Avoirs loueurs	24 145,00 €			2 266,00 €
	Reprise Avoirs Membres	26 230,00 €	Sorties		
		50 375,00 €		Location Bateaux	55 000,00 €
				Remboursements Participations	
Recettes Exceptionnelles				Croisière suite desistement.	4 000,00 €
	Intérêts Livret A CE	120,00 €		réparations	300,00 €
	Rbt Frais bancaires Divers extournés	50,00 €		Rachat Franchise	2 200,00 €
		170,00 €			61 500,00 €
Subventions			UFOLEP		
	Subvention Conseil Départemental Aisne	250,00 €		Licences Membres et Affiliation	2 000,00 €
	Subvention USCF	500,00 €			2 000,00 €
		750,00 €			
				Resultat d'exercice	1 319,00 €
Total Categories de Revenus		67 200,00 €	Total Categories de Depenses		67 200,00 €

Le Trésorier.

Gérard VAN LOO

VOTE

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité moins une abstention

Le maintien des cotisations pour 2021 est adopté à l'unanimité

La gratuité des cotisations 2021 est acquise pour les membres ayant cotisé en 2020.

Décision votée à 45 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.

Election du nouveau Conseil d'Administration

2010 élus :	Eric Guyot ;	Patrice Moog
2011 élus :	Jackie Delozanne	Laurent Boulan
2012 élus :	Charly Destailleurs	Claude Lebeau
2013 élus :	Patrick Baillot	Maryline Gilbert
2014 élus :	Jackie Delozanne	Jean-Marc Collard
2015 élus :	Eric Guyot	Patrick Baillot
2016 élus :	Maryline Gilbert	Gérard VanLoo

2017 élus : Jean-Marc Collard Jackie Delozanne
2018 élus : Hervé Weingaertner Hervé Petitnicolas
2019 élus Eric Guyot Gérard VanLoo

Les six membres du CA sont renouvelables par tiers, soit deux par an.

Eric Guyot a démissionné et laisse un poste vacant

Jean-Marc Collard est sortant, rééligible et se représente..

J'ai reçu la candidature de Monsieur Claude Lebeau.

Puisque personne ne s'est présenté pour postuler au poste de président, et pour qu'une si belle aventure ne se termine pas en queue de poisson, Le CA s'est réuni en visioconférence ce mercredi 3 mars pour trouver une solution d'attente. Au Cours de l'élection de répartition des fonctions au sein du Conseil d'Administration, j'ai accepté d'assurer l'intérim de la présidence sous réserve de pouvoir faire appliquer les règles que nous mettons en place sans qu'il soit possible d'y déroger pour ne pas engager la responsabilité du club plus qu'il n'est utile.

Ces règles figurent à la fin des sujets et questions divers .

Vote :

	Abstention	Contre	Pour
Jean-Marc Collard	1	0	51
Claude Lebeau :	2	0	50

Composition du nouveau CA:

Président : Jackie Delozanne
Secrétaire: Jean-Marc Collard
Trésorier: Gérard Van Loo

Vice-président : Claude Lebeau
Secrétaire adjoint: Hervé Petitnicolas
Trésorier adjoint: Hervé Weingaertner

Prévisions Activités 2021 : sujets et questions divers

- L'assemblée accepte à l'unanimité de modifier la composition du Conseil d'Administration qui pourra accueillir 6 à 8 administrateurs. Les statuts seront modifiés lors de la prochaine AG qui sera doublée pour l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire.
- Souhait : proposer une croisière avant mai-juin car indisponibilité ensuite :
Réponse : Vous avez effectué les premières démarches et la prospection est bien engagée. Parfait, nos échanges permettront de mener à bien la partie administrative de cette croisière si nous sommes autorisés à circuler et naviguer...
- Question : pourquoi la date du contrat pour la Guadeloupe se termine mi novembre alors qu habituellement nous partons en décembre .
Réponse : Le report intrinsèque de votre croisière est à la date anniversaire du début de la location soit du 28 novembre au 12 décembre. Cependant, les avoirs en cours de chez DYC étant utilisables pendant un an dans toutes les bases DYC, nous nous efforcerons de les solder au plus tôt. De plus, j'ai obtenu de pouvoir reporter les avoirs des Caraïbes qui ne sont pas soldés avant, au plus tard début janvier 2022.
- Croisière Quiberon du 15 au 21 mai. 2 bateaux. Contrat reporté de 2020 .

- Croisière Suède du 26 juin au 10 juillet. 2 bateaux. Contrat reporté de 2020. Le skipper d'un des 2 bateaux s'est désisté en 2020 et a été remboursé. Quatre membres de ce bateau se sont désistés dernièrement et nous espérons trouver des remplaçants pour ne pas leur faire subir de perte financière. Appel à volontaires...lors de l'AG.
- Croisière en Corse du 5 juin au 19 juin . Offre de DYC pour plusieurs bateaux monocoques ou catamarans au départ d'Ajaccio. Cette croisière est une transposition simplifiée de la location d'un cata pendant 6 semaines en 2020. Elle n'est pas du tout finalisée, et peut donc être modifiée en date et en lieu selon vos souhaits et les possibilités des skippers intéressés.
- Le Tour des Iles ne sera pas reconduit cette année. Le créneau du calendrier est donc libre pour des croisières entre amis.
- La croisière dite du Vendée Globe de 2020 a été reportée. En dernier lieu, si l'avoir n'a pas été consommé, il conviendra de le solder début novembre 2021 .
- Pour une plus grande adhésion des skippers aux responsabilités qu'assume l'administration de Voile Aventure, ceux-ci porteront la responsabilité de constituer leur équipage, même si Voile Aventure peut continuer à proposer des candidats. En accord avec le trésorier et le secrétaire, le skipper s'informerait que son équipage est à jour de ses devoirs envers l'Association : adhésion, licence, règlement, test ...et interviendrait auprès de ceux-ci en cas de manquement. Il déterminerait avec son équipage l'adhésion et le règlement ou non à une assurance rachat de franchise et/ou pandémie.

MOTION Pandémie (actualisée pour 2021)

Le Conseil d'administration de Voile Aventure, pour parer autant que faire se peut aux risques de la pandémie de COVID 19, a voté la motion suivante qui est applicable pour participer à une croisière sous l'égide de Voile Aventure.

Skipper :

S'il s'engage à encadrer un voilier naviguant sous l'égide de Voile Aventure, le skipper accepte à minima d'appliquer les règlements et autres directives imposées par le Conseil d'Administration de Voile Aventure et/ou de son président. S'il le juge utile, ses prérogatives de capitaine l'autorisent à compléter ces mesures par toutes dispositions plus restrictives qu'il jugera utile.

Pour tout l'équipage

Avant le départ:

1) *Eviter toutes situations à risques durant les 10 jours précédant le départ (grosses réunions de personnes matches, concerts...)*

2) *Prendre rendez-vous suffisamment tôt pour se faire tester (PCR ou antigénique) dans les 72 heures qui précèdent le départ. Pour pouvoir participer, le test doit être négatif et pas de symptômes de COVID 19 avant le départ.*

La pandémie nous oblige à suivre son évolution en adaptant cette motion aux directives imposées par les autorités. Dans ce sens par exemple, si les tests salivaires sont reconnus pour déclarer un test PCR négatif, nous l'accepterons. De même, nous attendons que les autorités déclarent que le vaccin protège aussi de la contagion pour nous libérer de l'obligation de ces tests à la suite des vaccinations. (Nous n'avons pas la compétence pour déterminer si cette vaccination est une barrière à la transmission du virus).

Un patient Covid ou contact après 7 jours d'isolement strict, s'il n'a plus de symptôme depuis au moins 48 heures (sauf petite toux) est considéré comme non

contagieux et peut reprendre le travail et une vie familiale normale en respectant les gestes barrières habituels. (Et cela bien qu'il puisse rester positif encore plusieurs semaines).

(Les autorités pourraient décider 10 jours d'isolement strict pour tenir compte des variants)

Lorsqu'un ex-patient Covid ou contact remplit les conditions sanitaires pour reprendre le travail, il peut faire partie de l'équipage d'un bateau.

Les tests de dépistage négatifs exigés par les compagnies aériennes pour emmener les équipages sont aussi valables pour participer à une croisière.

3) *Envoyer le résultat du test négatif à Voile Aventure (voilaventure@gmail.com), ainsi qu'au skipper, confirmer que les conditions sont réunies et que vous pouvez participer à la croisière.*

A bord:

Nous devons nous protéger et protéger les autres participants en respectant les règles sanitaires. Cependant, les règles précédentes étant satisfaites, nous nous considérons comme étant en famille et nous nous autorisons à plus de promiscuité sur le bateau.

L'application des règles de cette motion est impérative. Voile Aventure dénoncera les contrats de location d'équipages qui ne fourniront pas les pièces justificatives. Le règlement intérieur concernant les désistements, s'appliquera alors, sans remboursement pour le skipper et son équipage ou les membres d'équipage qui ne s'y seraient pas soumis.

Tous les sujets ayant été traités et plus aucune question n'étant posée La réunion se termine à 16 heures, sèchement... Covid oblige...

Le Président

Le trésorier

Le Secrétaire





Voile Aventure

Compte Rendu de la Vérification des Comptes de l'exercice 2019/2020

Mundolsheim, le 29 janvier 2021,

Nous, Jean Luc ROTHAN et Christian WOLFF, vérificateurs aux comptes désignés par l'Assemblée Générale du 19 octobre 2019, nous nous sommes rendus ce jour au domicile du Trésorier de l'Association, sis 4, rue Beethoven à Mundolsheim.

Nous avons eu à notre disposition tous les documents nécessaires à l'exécution de notre tâche.

Nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice et au contrôle par sondage de la concordance des opérations inscrites au livre de Comptes avec les pièces comptables et les relevés bancaires.

Nous n'avons constaté aucune erreur ni irrégularité et proposons en conséquence à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes et de donner quitus au Trésorier.

Jean Luc ROTHAN

Christian WOLFF